

De bonnes conditions d'emplois pour les diplômés de master 2010

Les diplômés de master en 2010 à l'UPEMLV ayant acquis une expérience professionnelle durant leurs études s'insèrent plus rapidement et connaissent de meilleures conditions d'emploi que leurs camarades n'ayant pas réalisé de stage. De surcroît, les étudiants ayant obtenu leur diplôme en apprentissage connaissent des débuts de carrières plus prometteurs que ceux ayant effectué un stage, notamment parce qu'ils sont plus nombreux à avoir été recrutés dans l'entreprise de l'apprentissage. Néanmoins, parmi l'ensemble des diplômés de master en 2010, 90% des diplômés sont en emploi après leurs études, comme leurs aînés de 2009. De plus, leurs conditions d'emploi se sont améliorées, et ce malgré un contexte d'emploi particulièrement dégradé.

Insertion plus favorable aux stagiaires et apprentis

A l'issue de l'année universitaire 2009-2010, 1 075 étudiants ont été diplômés d'un master à l'UPEMLV. Parmi eux, près de neuf sur dix ont bénéficié d'une expérience professionnelle pendant leur deuxième année de master. Cela concerne la quasi-totalité des diplômés de master professionnel contre les trois quarts des diplômés de master recherche et professionnel et un diplômé sur deux de master recherche. Parmi les diplômés de master professionnel, 47 % ont réalisé leur expérience professionnelle grâce à leur contrat d'apprentissage.

Le stage ou l'apprentissage pendant le master semble être un atout pour accéder à l'emploi après le diplôme. Si en moyenne, les diplômés de master ont mis 3,8 mois pour accéder à leur premier emploi, les diplômés ayant bénéficié d'une expérience professionnelle pendant leur deuxième année de master s'insèrent deux fois plus rapidement sur le marché de l'emploi que les autres (3,6 mois en moyenne contre 7,1 mois). Cela s'explique en partie par le fait qu'un tiers des diplômés ayant réalisé un stage ou été apprenti aient été recrutés à la suite de leur master. D'ailleurs, pour l'ensemble des diplômés, l'embauche à la suite de cette expérience constitue le premier moyen d'accès à l'emploi, avant la réponse à une annonce (20 %), la mobilisation du réseau (16 %) ou encore une candidature spontanée (9 %).

Pour leur premier emploi après le master, près des deux tiers des diplômés occupaient des emplois stables et une même proportion relevait de la PCS des cadres selon la nomenclature de l'INSEE. Toutefois, les diplômés dotés d'une expérience professionnelle sont plus souvent que les autres dans ces situations favorables : la moitié d'entre eux accède à un premier emploi à la fois stable et relevant de la PCS des cadres contre moins d'un quart des diplômés sans expérience. Une large majorité a exercé son premier emploi dans une entreprise privée (81 %) et le plus souvent en Ile-de-France (84 %). La quasi-totalité des diplômés travaillait à temps complet, toutefois, c'est beaucoup moins le cas des diplômés sur des emplois relevant de la PCS des employés ou ouvriers puisque 30 % d'entre eux exerçaient à temps partiel. Pour ce premier emploi après le master, le salaire net mensuel à l'embauche était de 1 786 euros.

Caractéristiques du 1^{er} emploi selon l'expérience professionnelle acquise ou non en master

	Avec expérience professionnelle			Sans expérience professionnelle	Ensemble
	Apprentis	Stagiaires	Total avec expérience professionnelle		
Effectif	346	606	952	123	1075
Temps d'accès à l'emploi (en mois)	2,9	4,0	3,6	7,1	3,8
% Emploi stable	76 %	58 %	66 %	40 %	64 %
% PCS cadre	75 %	59 %	66 %	50 %	65 %
% Emploi de niveau cadre et stable	64 %	41 %	51 %	27 %	49 %
Salaire à l'embauche*	1 903 €	1 693 €	1 803 €	1 526 €	1 786 €

*Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2010, UPEMLV, 2013

Différents moyens d'accès au premier emploi

Les moyens déclarés pour accéder à son premier emploi varient selon le type de master obtenu. Le recrutement par la structure d'accueil du stage ou de l'apprentissage arrive en premier lieu pour les diplômés de master professionnel ou à orientation recherche et professionnel (38 % d'entre eux) quand celui-ci ne représente que 24 % des embauches parmi les diplômés de master recherche ayant bénéficié d'une expérience professionnelle. Les diplômés de master recherche sont en revanche plus nombreux à avoir accès à leur premier emploi en répondant à une annonce (31 % contre 19 % des autres). De plus, un diplômé de master recherche sur cinq à accéder à son premier emploi en réussissant un concours de la fonction publique contre aucun des diplômés de master professionnel. Ceci est fortement lié au domaine de formation : il s'agit le plus souvent des diplômés issus des domaines *arts, lettres et langues* et *sciences humaines et sociales*.

Moyens d'accès au premier emploi selon le type de master

	Moyen 1	Moyen 2	Moyen 3
Master professionnel	38% Recrutement dans la structure d'accueil du stage/apprentissage	19% Réponse à une annonce	17% Réseau pro et personnel
Master recherche	31% Réponse à une annonce	24% Recrutement dans la structure du stage/apprentissage	21 % Concours de la Fonction publique

Source : Enquête insertion des diplômés 2010, UPEMLV, 2013

Un premier emploi plus souvent stable pour les apprentis

Des écarts existent parmi les diplômés ayant bénéficié d'une expérience professionnelle : les apprentis s'insèrent plus rapidement que les diplômés en formation initiale ayant réalisé un stage. En effet, leur temps d'accès à l'emploi est plus court (2,9 mois contre 4,0 mois). Un des facteurs explicatifs réside dans le fait que les apprentis ont plus souvent été embauchés à la suite de leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation que les étudiants en formation initiale à la suite de leur stage (46 % contre 29 %). De plus, pour leur premier emploi, les apprentis sont dans des situations plus favorables : 64 % d'entre eux occupent un emploi à la fois stable et relevant de la PCS des cadres quand c'est le cas de 41 % des stagiaires de formation initiale. Enfin, le salaire à l'embauche des apprentis est supérieur de 200 euros par rapport aux stagiaires (1 903 euros contre 1 693 euros en moyenne).

Méthodologie

Cette étude porte sur l'insertion professionnelle des diplômés de master en formation initiale de l'UPEMLV en 2010. Ceux-ci ont été enquêtés par téléphone, et dans une moindre mesure par mail, entre janvier et mars 2013 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur master et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2012 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du master). Les diplômés inscrits sous le régime de la formation continue pendant leur deuxième année de master ont un parcours professionnel particulier et ont par conséquent été retirés de l'étude. L'enquête exhaustive a permis de recueillir 763 questionnaires parmi les 1075 diplômés de master (hors formation continue), soit un taux de réponse de 71 %.

Les diplômés de nationalité étrangère ont moins souvent répondu à l'enquête que les autres. Les statistiques ont donc été redressées afin qu'elles soient représentatives de l'ensemble des diplômés.

L'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés de master concerne ceux n'ayant au plus que leur master à faire valoir sur le marché de l'emploi. Aussi, les étudiants ayant validé un diplôme de niveau équivalent ou supérieur après l'obtention du master (53 enquêtés soit 7 % des diplômés) ne sont pas pris en compte pour le calcul des indicateurs relatifs à l'emploi occupé au moment de l'enquête (cf encadré « 18 % poursuivent des études après l'obtention du master »).

Amélioration des conditions d'emploi

Trente mois après l'obtention de leur master, 86 % des diplômés sont sur le marché de l'emploi. Malgré le contexte morose d'entrée dans la vie active des diplômés 2010, le taux de chômage est stable par rapport aux diplômés 2009 et est équivalent à la moyenne nationale (10 %). De plus, les conditions d'emplois des diplômés au moment de l'enquête s'améliorent par rapport à leurs aînés.

Parmi ceux qui sont en emploi, 82 % sont dans des situations stables contre 79 % des diplômés 2009. Selon la nomenclature de l'INSEE, plus de sept sur dix occupent des emplois relevant de la PCS des cadres. Pour 62 %, les emplois sont à la fois stables et appartenant à la PCS des cadres. La grande majorité exerce au sein d'une entreprise privée (80 %), toutefois, 14 % travaillent dans le secteur public. Les diplômés en emploi travaillent quasiment tous à temps complet (97 %) et le plus

souvent en France : très peu de diplômés exercent à l'étranger (3 %) alors que cela représentait 8 % des diplômés 2009. Enfin, le salaire au moment de l'enquête est équivalent à ce que percevaient leurs aînés : les diplômés 2010 ont en moyenne un salaire net mensuel de 2 185 euros.

La part d'actifs en emploi varie selon les domaines de formation : de 94 % en *droit, économie, gestion* à 78 % en *arts, lettres et langues*. Les diplômés de *sciences, technologies, santé* ont les conditions d'emploi les plus favorables : plus de neuf sur dix ont des contrats stables et plus de huit sur dix occupent des emplois relevant de la PCS des cadres, mais ce, dans une même proportion que les diplômés du domaine *sciences humaines et sociales*. De même, ils perçoivent les salaires les plus élevés (2 350 euros contre 2 110 euros en moyenne pour les autres).

A l'inverse, les diplômés issus du domaine *arts, lettres et langues* cumulent les conditions les moins favorables : moins de stabilité des contrats, plus de temps partiel, etc. Cependant, plus du tiers de ces diplômés exerce dans le secteur des arts et spectacles, ce qui induit les statuts particuliers d'intermittents.

Caractéristique des emplois 30 mois après le master selon le domaine de formation

	Sciences, technologies, santé	Sciences humaines et sociales	Droit, économie, gestion	Arts, lettres, langues	Ensemble
Taux de chômage	9 %	12 %	6 %	22 %	10 %
% Emploi stable	93 %	72 %	86 %	64 %	82 %
% PCS cadre	82 %	80 %	68 %	46 %	72 %
% PCS employé/ouvrier	1 %	3 %	6 %	10 %	4 %
% Temps plein	99 %	98 %	98 %	87 %	97 %
Salaire au moment de l'enquête*	2 350 €	2 084 €	2 208 €	1 792 €	2 185 €

*Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2010, UPEMLV, 2013

Des évolutions de carrières positives

Parmi les diplômés en emploi au moment de l'enquête, 54 % n'ont occupé qu'un seul emploi, 46 % en ont occupé plusieurs. Trente mois après l'obtention de leur master, les diplômés ayant connu plusieurs emplois ont des conditions d'emploi plus favorables qu'à leur entrée dans la vie active. Ils gagnent en stabilité des contrats (+ 34 points) et sont désormais plus nombreux à occuper des emplois relevant de la PCS des cadres (64 % des diplômés au moment de l'enquête contre 52 % sur leur premier emploi). De plus, les situations de précarité¹ (CDD de mois de 6 mois, contrats d'intérim, contrats saisonniers, intermittence du spectacle, vacations horaires, etc) parmi les emplois moins stables sont en recul (- 26 points).

Malgré cette amélioration, les diplômés ayant connu plusieurs emplois sont, au moment de l'enquête, dans des situations moins favorables que les diplômés ayant occupé qu'un seul emploi : ces derniers sont davantage en contrat stable (89 % contre 72 %) et ils occupent aussi plus fréquemment des emplois relevant de la PCS des cadres (78 % contre 64 %). Toutefois, trente mois après l'obtention de leur master, les rémunérations perçues par les uns et les autres sont sensiblement équivalentes.

Evolution des conditions d'emplois selon le nombre d'emploi occupé

	Plusieurs emplois		Un seul emploi
	Conditions d'emploi à l'embauche (1 ^{er} emploi)	Conditions d'emploi au moment de l'enquête	Conditions d'emploi au moment de l'enquête
% des diplômés en emploi	46 %		54 %
% Emploi stable	38 %	72 %	89 %
% Situations précaires*	83 %	57 %	36 %
% PCS cadre	52 %	64 %	78 %
% Temps partiel	7 %	3 %	3 %
Salaire à l'embauche	1 670 €	-	1 873 €
Salaire au moment de l'enquête**	-	2 148 €	2 201 €

*Parmi les contrats non stables

**Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2010, UPEMLV, 2013

¹ Les emplois stables sont les emplois en CDI ou fonctionnaires. Parmi les emplois non stables, les situations de précarité sont les CDD de mois de 6 mois, contrats d'intérim, contrats saisonniers, intermittence du spectacle, vacations horaires, etc

18 % poursuivent des études après l'obtention du master

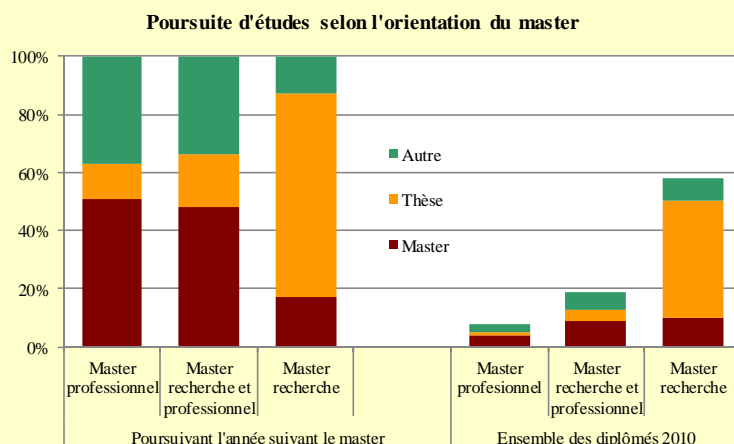
18 % des diplômés poursuivent immédiatement leurs études après l'obtention du master en 2010 et 5 % ont repris leurs études après une interruption d'un an pour la plupart. Les diplômés de master recherche sont les plus nombreux à poursuivre des études (57 % d'entre eux). Toutefois, cela concerne également un diplômé sur cinq de master recherche et professionnel et un diplômé sur dix de master professionnel.

Les choix d'orientation et la durée des études varient selon le type de master obtenu. Six diplômés sur dix de master professionnel poursuivant des études l'année suivant le master se réinscrivent dans une formation de niveau bac + 5, et pour les deux tiers en master.

Parmi les diplômés de master recherche, 40 % s'inscrivent en thèse et 17 % poursuivent dans d'autres formations, dont plus de la moitié en master (soit 10 % des diplômés). Aussi, ces derniers sont proportionnellement plus nombreux que ceux issus de master professionnel (4 %) à se réorienter vers un second diplôme de niveau bac + 5.

Finalement, quand ils poursuivent des études après le master, 41 % s'inscrivent un an, 22 % deux ans et 37 % trois ans.

Trente mois après l'obtention de leur master, 7 % des diplômés ont validé un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master et 13 % sont toujours en études. Si cela ne concerne que 6 % des diplômés de master professionnel, la moitié des diplômés de master recherche sont en études au moment de l'enquête, dont la quasi-totalité en thèse.



Source : Enquête insertion des diplômés 2010, UPEMLV, 2013

Des conditions d'emploi meilleures pour les apprentis

Les apprentis en deuxième année de master cumulent les conditions favorables trente mois après l'obtention du diplôme. Leur taux de chômage est moindre que celui des diplômés inscrits dans le cadre de la formation initiale classique (4 % contre 14 %) et leurs conditions d'emploi sont meilleures que les autres. Ils sont par exemple plus souvent en contrat stable (92 % contre 76 %) et perçoivent un salaire moyen de 300 euros supérieur.

De plus, les apprentis diplômés en 2010 s'insèrent plus rapidement que leurs aînés de 2009 et gagnent également en stabilité trente mois après l'obtention de leur diplôme : 87 % des diplômés 2009 étaient en contrat stable au moment de l'enquête contre 92 % des diplômés 2010.

Les diplômés inscrits dans le cadre de la formation initiale classique connaissent comme leurs aînés de 2009, des débuts d'insertion difficiles. Leur temps d'accès à l'emploi est en baisse mais il reste élevé par rapport aux apprentis. De même, la part des contrats stables sur le premier emploi

augmente mais elle reste inférieure de 20 points par rapport aux apprentis. Trente mois après l'obtention du master, les diplômés 2010 de formation initiale classique ont des conditions d'emploi plus favorables que les diplômés 2009, notamment en terme de stabilité des contrats (+ 4 points). Toutefois, le taux de chômage déjà élevé pour les diplômés 2009 continue de croître pour les diplômés 2010 (+ 1 point).

Evolution des indicateurs d'insertion et d'emploi

	Diplômés 2009		Diplômés 2010	
	Apprentis	Formation initiale classique	Apprentis	Formation initiale classique
1er emploi				
Tps d'accès à l'emploi (mois)	3,4	4,6	2,9	4,4
Emploi stable (%)	67%	51%	76%	56%
Salaire moyen à l'embauche*	1 846 €	1 706 €	1 936 €	1 811 €
30 mois après le master				
Taux de chômage (%)	5%	13%	4%	14%
Emploi stable (%)	87%	72%	92%	76%
Salaire moyen au moment de l'enquête*	2 275 €	1 964 €	2 345 €	2 031 €

* Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2010, UPEMLV, 2013

Pour aller plus loin

DARES

Conjoncture de l'emploi et du chômage au 4^{ème} trimestre 2012 : recul de l'activité et de l'emploi marchand

DARES, DARES analyses n°24, avril 2013.

ESCOURROU Nicole

Derrière les diplômes et certifications, les parcours de formation et leurs effets sur les parcours d'emploi

CEREQ, Relief n°24, 2008, L'importance du stage dans l'insertion professionnelle des étudiants, p143-154.